

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Afférents au CM : 11

Présents : 10

Votants : 9

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD, Delphine JACQUET

ABSENT : Clément VERNIN

SECRÉTAIRE : Carole PALLANCHE

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Elle rappelle à l'assemblée délibérante la saisine du Comité Social Territorial effectuée le 26 janvier 2024 et reçue le 31 janvier 2024 pour :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 20h/35h pour la filière technique de la collectivité afin de promouvoir à l'avancement de grade de Mme Marie-Christine PALLANCHE.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2024, Madame Marie-Christine PALLANCHE a été nommée adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2024, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Sa rémunération est basée sur l'arrêté de nomination fourni par le Centre de gestion de la Loire. À savoir : échelle C3, 6^{ème} échelon, indice brut 460, indice majoré 408 et NBI de 10 points.

À ce jour, Madame PALLANCHE Marie-Christine se voit effectuer un nombre important d'heures

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024

Date de réception de l'AR: 24/09/2024

042-214200354-DE_029_2024-DE

A G E D I



complémentaires.

Madame le Maire souhaite donc voir le temps de travail augmenter à raison d'une heure hebdomadaire, soit 21h/35h, afin de régulariser la situation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour :

- accepte l'augmentation du temps de travail de Mme Marie-Christine PALLANCHE au 1^{er} octobre 2024, à savoir 21h/35h.
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Hubert COUDOUR n'a pas pris part au vote.

Nombre de voix pour : 9

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 20 septembre 2024

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Carole PALLANCHE

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024

Date de réception de l'AR: 24/09/2024

042-214200354-DE_029_2024-DE

A G E D I